

5 NUMÉRIQUE

GÉNÉRALISATION

- Nous ferons de la transition numérique une priorité pour le Barreau parisien,
- Création d'un annuaire répertoriant les legaltechs d'avocats,
- Mise sur pied de services mutualisés grâce au Lab EFB,
- Placer l'avocat au centre de la Cité numérique,
- Instituer une adresse email avec @barreaudeparis.fr pour l'ensemble des Confrères qui souhaiteront l'utiliser.

6 LUTTER CONTRE LES BRACONNIERS DU DROIT

UN DÉFI

- L'exercice du droit exige savoir faire, connaissance des textes et éthiques. Ces impératifs relèvent des articles 54 et suivants de la loi du 31 décembre 1971 modifiée. Ce qui donne une compétence exclusive à l'avocat pour la rédaction d'une consultation juridique.

“ Cette lutte passe par la sensibilisation des parquets et des chefs de juridictions à ce nouveau défi pour les avocats. **La pratique du droit ne peut être illégale.** ”

7 JUSTICE

OFFENSIFS

- La Justice doit répondre aux nouveaux défis qui sont : la numérisation, la déjudiciarisation et l'encouragement des modes alternatifs de règlement des litiges (MARD), l'Europe et la dérégulation du droit.
- Une Justice plus humaine, plus à l'écoute de l'ensemble des citoyens. En somme, une Justice pour tous.

8 RETRAITES

COMBATIFS

- Nous proposons de rembourser aux avocats les réserves qui se sont constituées. L'argent mis de côté par les avocats doit être légitimement restitué aux avocats.

ÉLECTIONS au bâtonnat et vice-bâtonnat

DES 4 & 6 DÉCEMBRE 2018



M. Rabah Hached, candidat au bâtonnat
Mme Aicha Lestrat, candidate au vice-bâtonnat

@HachedRabah
@AichaLestrat

POUR UN BATONNAT ET UN VICE BATONNAT DE RUPTURE

Nos engagements : proximité, transparence et réduction de la facture professionnelle.

1 ORDRE

RÉDUCTION DU TRAIN DE VIE, PROXIMITÉ ET RÉDUCTION DE LA FRACTURE PROFESSIONNELLE

- Nous réduirons sensiblement le train de vie de l'Ordre, lequel est faramineux.

“ Nous diviserons par deux l'indemnité du Bâtonnier et du vice Bâtonnier. Pour nous, c'est ça le dévouement, c'est ça le désintéressement, c'est ça être élu pour servir. **Nous mettons au défi nos concurrents de faire de même.** ”

- Contrairement au système, nous serons très avarés avec l'argent des avocats.
- Nous commanderons un audit des finances l'Ordre, dont les résultats seront publiés.
- Les missions accomplies par des avocats seront soumises aux appels d'offres.
- La désignation dans le cadre de l'aide juridictionnelle se fera par un algorithme ou un logiciel, ce qui évitera le copinage.
- Nous renoncerons au bénéfice de l'appartement mise à la disposition du Bâtonnier (4^e étage de la maison du Barreau). Il pourra servir de pépinière (Jeunes Confrères..).
- Nous resterons les confidents de nos confères. Mais, nous renoncerons à exercer la fonction d'autorité de poursuite.
- Nous encouragerons le bénévolat des Confrères qui le souhaitent, ils seront prioritaires pour donner des cours à l'EFB ou à la fixation des honoraires.
- Le budget de l'Ordre consacre 120.000 € à la solidarité, soit entre 0% et 1% dudit budget, alors que la CNBF, à titre d'exemple affecte 10 fois plus à l'aide sociale (la maladie, les accidents de la vie, les aides aux confrères honoraires...).
- Les adresses emails des Confrères ne seront jamais communiquées aux publicitaires, entreprises...
- Suppression des subventions aux associations et aux syndicats, lesquelles doivent vivre des cotisations de leurs adhérents. En d'autres termes, l'argent des avocats n'ira jamais à la trésorerie des associations.
- L'argent des avocats n'ira en aucun cas aux CAMPUS organisés à l'étranger. A titre d'exemple le billet d'avion et l'hébergement des intervenants ne sera jamais pris en charge par l'argent des avocats.
- Nous veillerons au respect de la confraternité.

2 SOLIDARITÉ

RÉDUCTION DES COTISATIONS, AFFECTATION DES ÉCONOMIES À LA SOLIDARITÉ

“ Nous ferons en sorte que les cotisations soient proportionnelles aux revenus. Le recours à un barème est envisageable. En somme, nous allons travailler pour la refonte de notre régime de cotisations. La progressivité des cotisations CNB et nous ouvrirons le chantier sur la RCP en fonction du chiffre d'affaires. ”

- Les économies réalisées seront affectées à la solidarité et à l'accès au droit.
- Attribuer aux Confrères honoraires un siège consultatif au Conseil de l'Ordre.

3 ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE

LA RÉALISATION

- Un constat, à la prestation de serment les avocates sont chaque année plus nombreuses que les avocats. Pourtant, cette féminisation de notre barreau n'a pas eu pour effet une égalité professionnelle entre les avocates et les avocats. Aujourd'hui, les avocates représentent 37% des associés dans les structures de taille humaine et uniquement 20% des associés des cabinets d'affaires.
- Organiser des formations à l'EFB et au sein du Barreau entrepreneurial sur l'égalité professionnelle entre les avocates et les avocats,
- Former les cabinets pour obtenir le label de légalité avocate/avocat (Label AFNOR),
- Sanctionner les discriminations à l'embauche et durant le développement de carrière.

4 COLLABORATION

RÉORIENTATION

- Nous ferons respecter le statut de collaborateur libéral et nous renforcerons les commissions de l'Ordre : “requalification” et “Difficultés d'Exercice en Collaboration”
- Développer la collaboration à mi-temps afin de permettre à ceux-ci de développer leurs clientèles personnelles,
- Généraliser la mise en place d'évènements de Networking,
- Créer une plate forme d'échanges et de retours d'expériences entre avocats sur les opportunités de développement de clientèles,
- Nous sommes opposés à l'assurance perte collaboration obligatoire. Les collaborateurs sont majeures et conscients, arrêtons de les infantiliser,
- L'abandon de l'avocat référendaire évitera la collaboration à deux vitesses.